



HAL
open science

La construction européenne d'un champ académique

Fabrice Larat

► **To cite this version:**

Fabrice Larat. La construction européenne d'un champ académique. Fabrice LARAT; Michel MANGENOT; Sylvain SCHIRMANN. Les études européennes: genèse et institutionnalisation d'un objet d'études, L'Harmattan, pp.599-644, 2018, FARE, 978-2-343-15004-8. hal-04500831

HAL Id: hal-04500831

<https://hal.science/hal-04500831>

Submitted on 15 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

In Fabrice LARAT, Michel MANGENOT, Sylvain SCHIRMANN (eds) (2018), « Les études européennes : genèse et institutionnalisation d'un objet d'études », Paris, L'Harmattan, collection FARE, 2018, p. 599-644.

La construction européenne d'un champ académique ¹

Fabrice LARAT

« [...] si je me suis décidé à faire le récit des événements auxquels j'ai participé, ce n'est pas par complaisance envers le passé ni pour ajouter aux bibliothèques de l'histoire. C'est pour tenter d'éclairer ceux qui vont me lire demain sur la nécessité profonde de l'unification européenne dont les progrès se poursuivent sans relâche à travers les difficultés ».

(Jean Monnet, « Mémoires », Paris, Fayard, 1976, p. 609)

Dans le prolongement des approches réflexives qui parcourent le débat général des sciences sociales, et afin d'apporter une contribution pleine et entière à la socio-histoire de l'Europe intégrée, il apparaît également nécessaire d'analyser la contribution des formes de connaissance sur l'Europe que constituent les études européennes elles-mêmes, de manière à développer ce que l'on pourrait qualifier de « sociologie politique réflexive de l'Union européenne » (Georgakakis 2008, 56).

La montée en puissance des études européennes comme domaine de recherche et d'enseignement académique a fait l'objet d'analyses extensives au cours des dernières années. Toutefois, jusqu'à présent, les travaux conduits portent essentiellement sur la manière dont une discipline comme la science politique s'est saisie de ce champ (Belot, Magnette et Saurugger 2008), sur la contribution respective de certaines disciplines à la compréhension de l'Union européenne (Kaiser 2006 ; Milward 2006 ; Wessels 2006), ou sur la façon dont le processus d'intégration européenne est abordé dans différentes aires culturelles (Kohler-Koch Larat, 2009).

¹ Ce chapitre est le résultat de réflexions conduites à l'occasion de trois manifestations scientifiques que nous avons contribué à organiser : Section thématique 56 « Acteurs et généalogie des études européennes (1945-1992) » organisée avec M. Mangenot lors du Congrès de l'association française de Science politique, Paris, 2013 ; « La construction des études européennes : Trajectoires individuelles et réseaux nationaux », Colloque international sous la direction de M. Mangenot, 22-23 mai 2014, Nancy ; « La construction transnationale des études européennes : Figures et instituts », Séminaire international organisé avec M. Mangenot et S. Schirmann, Université de Strasbourg, 5 février 2016. Il correspond en grande partie au texte qui sera publié en 2017 dans l'ouvrage « La construction des études européennes », à paraître aux Editions de l'Harmattan, collection FARE.

Pour l'analyse du processus d'intégration et le fonctionnement du système européen de gouvernance, on peut désormais également recourir à de nombreuses revues d'ensemble des théories et concepts utilisés (Saurugger 2009 pour une synthèse en langue française), voire de panoramas permettant de suivre l'évolution des thèmes et débats au sein d'une discipline, comme dans le cas de la production historiographique consacrée à la construction européenne (Kaiser et Varsori 2010).

A. LES ETUDES EUROPEENNES OU LA TRANSFORMATION D'UN SUJET EN OBJET

Au-delà de la connaissance des figures les plus saillantes de la création des études européennes, des principaux réseaux qui se sont mis progressivement en place en lien avec cette entreprise, de même que les lieux dédiés aux questions européennes qui ont vu le jour au niveau national ou avec une dimension transnationale, il importe de comprendre comment, en l'espace d'une cinquantaine d'années, un sujet d'ordre diplomatique, juridique, économique, administratif et politique est devenu un objet de connaissance savante produite dans un cadre institutionnalisé via un travail de recherche scientifique et une transmission organisée des savoirs - à la fois pratiques et théoriques - le concernant.²

Même si le concept d'études européennes entendues comme «un ensemble d'entreprises académiques portant sur, forgés avec et pour, les acteurs politiques et institutionnels européens» (Robert et Vauchez 2010) renvoie dans les faits à une réalité assez floue car polymorphe³, il recouvre néanmoins un contenu tangible, lequel se décline sous la forme d'enseignements dédiés faisant l'objet d'une reconnaissance officielle de la part des autorités universitaires nationales en tant que cursus ou diplômes *ad-hoc*, de même que par la création de structures spécialisées (chaires, instituts, associations) consacrées à l'étude des différentes facettes de ce sujet. La reconnaissance du besoin de connaissances sur ces questions provient également des institutions européennes et se manifeste par la mise en place de programmes de soutien (notamment financier) et de coopération (partenariat avec

² La période couverte par notre analyse (1945 à 1992) se limite volontairement aux cinq premières décennies de la construction européenne. Elle comprend les travaux portant sur les différentes tentatives de coopération institutionnalisée qui ont vu le jour après la deuxième guerre mondiale, notamment avec la création de la CECA, puis de la CEE, pour se terminer avec la signature du traité de Maastricht en 1992 ; cette date représentant un tournant important en ce qu'elle correspond à la création de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui. Elle correspond à un saut qualitatif sans précédent en matière d'intégration ainsi qu'à un changement à venir d'échelle géographique avec les transformations résultant de la chute du rideau de fer.

³ Les difficultés de définition que soulève ce concept d'études européennes portent à la fois sur ce que recouvre exactement la notion d'Europe (par exemple en ce qui concerne la délimitation du périmètre géographique concerné) et sur la manière de l'étudier (disciplines et savoirs académiques mobilisés, raison d'être des études européennes etc.). Sur ces aspects, cf. Dezalay et Madsen 2006.

des associations ou des groupes de chercheurs) à destination des acteurs de la sphère académique qui se consacrent à ces questions.

Loin d'avoir toujours été un espace académique spécialisé et en grande partie restreint au monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'apparition de l'Europe comme objet d'étude et sa consécration académique progressive comme objet de connaissance savante méritent d'être reconstituées, et les mécanismes qui ont conduit à son émergence puis à son institutionnalisation déconstruits. A cet effet, il est intéressant de constater que dès ses débuts, le processus d'intégration européenne a fait l'objet d'un travail d'analyse continu. Avant même la généralisation d'une approche scientifique, acteurs engagés, grands témoins et observateurs extérieurs ont publié des ouvrages, articles, brochures d'information ou recueils de documents sur le phénomène, contribuant ainsi à lui donner corps et à façonner cet objet d'attention que la construction européenne est rapidement devenue.

Afin de prendre l'entière mesure de la manière dont s'est réalisée la coproduction politico-académique des études européennes, deux faits importants doivent être rappelés. Tout d'abord, que l'intérêt pour les questions européennes a précédé la mise en place de ce qui allait devenir les organisations préfiguratrices de l'Union européenne (CECA puis CEE). Par ailleurs, avant que de se concentrer presque exclusivement sur l'étude des institutions de l'Union européenne, de ses politiques, des acteurs et dynamiques qui s'y rattachent, l'intérêt pour la connaissance de la construction européenne a dans un premier temps porté sur l'ensemble des formes de coopération qui voyaient alors le jour : l'Organisation européenne de coopération économique, le Conseil de l'Europe, l'OTAN. Ce faisant l'attention ainsi manifestée ne se limitait pas aux aspects juridiques, politiques et économiques des tentatives d'unification de l'Europe mais concernait également sa dimension culturelle et civilisationnelle.

Une autre particularité des études européennes réside dans le caractère transnational des interactions entre individus et structures ancrés dans différents pays et domaines d'activités et qui ont participé à son développement au fil des phases successives de la construction européenne. De fait, ce qui fait rend la constitution de l'Europe comme objet d'étude particulièrement intéressant, c'est la manière dont sujet et objet se constituent mutuellement, tout comme le caractère à la fois évolutif et ouvert du processus de construction européenne dont les manifestations et effets sont pour le moins protéiformes et de ce fait sujets à des interprétations multiples et parfois divergentes.

Compte tenu de l'absence de précédent historique et de véritables modèles de référence, les débats autour de la portée et de la finalité de la dynamique enclenchée en Europe occidentale dans l'immédiat

après-guerre et qui s'est traduite par des mobilisations visant à la création d'institutions transnationales étaient – et restent – vivaces. Les interrogations qui s'y rattachent sont en effet plurielles et touchent aussi bien à la définition de la nature du phénomène, à sa délimitation et à son interprétation en général et de ses différents aspects pris séparément, sachant qu'au-delà de la production de savoirs factuels sur l'Europe, la fonction des études européennes est également de créer du sens.

Comprendre la construction transnationale des études européennes et la dynamique qui la sous-tend implique par conséquent d'étudier non seulement les différentes activités auxquelles elle donne lieu (discussions, publications, création d'institutions dédiées), de même que des acteurs qui y participent, mais aussi les enjeux politiques, idéologiques, conceptuels et académiques qui s'y rattachent en fonction des contextes et époques.

Concrètement, hier comme aujourd'hui, la raison d'être de ce que sont devenu les études européennes est d'étudier les différents éléments constitutifs du processus d'intégration européenne, notamment les initiatives successives visant à développer la coopération sur un mode interétatique ou supranational dans un nombre croissant de domaines, et ce, de manière à essayer de comprendre le sens du processus en cours (sa signification tout comme sa direction) à travers la mise en perspective des événements et initiatives s'y rattachant pour en dégager ce qui serait sa finalité. Que cela soit au travers de la réalisation de chronologies, la mise en valeurs du rôle de certaines catégories d'acteurs ou d'institutions, ou en essayant de reconstituer une généalogie des idées et sources d'inspiration de ce qui est présenté par d'aucuns comme la recherche de l'unité européenne⁴, il s'agit en fait à chaque fois d'un travail d'interprétation basé sur une approche sélective visant souvent, inconsciemment ou non, à influencer l'orientation du processus.

Pour comprendre comment s'effectue cette construction, il importe de bien garder à l'esprit le fait que, comme l'avancent Cécile Robert et Antoine Vauchez, loin de s'imprimer par la seule force des idées, les entreprises académiques menant à la création du champ des études européennes sont le produit conjoint d'investissements à la fois scientifiques, politiques et institutionnels, forgés et portés dans des espaces hybrides (Robert et Vauchez 2010, 34).

⁴ Il est à cet égard révélateur qu'aussi bien des militants fédéralistes que des universitaires patentés aient senti le besoin de mettre en avant l'aspiration à l'unité de l'Europe qui s'est manifesté au fil des siècles. On pense à l'ouvrage fondateur de Denis de Rougemont, *Vingt-huit siècles d'Europe, la conscience européenne à travers les textes*, Paris, Payot 1961, à celui d'Henri Brugmans, *L'idée européenne 1920-1970*. Bruges: De Tempel, 1970, de même qu'à ceux de Bernard Vuyenne, *Histoire de l'idée européenne*. Paris: Payot, 1964 et de Jean-Baptiste Duroselle, *L'idée de l'Europe dans l'histoire*. Paris: Denoël, 1965.

Compte tenu des enjeux liés à l'évolution de la construction européenne et des logiques propres aux milieux concernés, la création des études européennes a donné lieu à différents types de combats. L'investissement des acteurs impliqués dans ce processus passe par plusieurs formes d'engagement ayant chacun leur finalité et des objectifs distincts, mais qui en fonction des contextes ou des personnes, peuvent être combinés les uns avec les autres.

Tableau 7 : Typologie des formes d'engagement pratiquées dans le champ des études européennes⁵

Domaine d'engagement	Objectifs
Politique	Faire valoir la nécessité de l'unification du continent Travailler à l'émergence d'une architecture institutionnelle
Culturel	Mettre en valeur les fondements intellectuels du projet européen Promouvoir une conscience européenne commune
Civique	Rendre l'Europe plus intelligible Expliciter les perspectives d'une Europe unie au grand public
Scientifique	Contribuer à une meilleure connaissance de l'Europe comme entité historique, juridique, politique, sociale, culturelle... Diffuser cette connaissance par des publications et l'enseignement

Aussi, pour mieux comprendre la naissance de cet objet mouvant que sont les études européennes et son développement, nous utiliserons trois grilles de lecture : tout d'abord la notion de « champ » pour comprendre le fonctionnement de l'espace académique des études européennes avec ses stratégies partiellement concurrentes et ses rapports de force, ensuite celle de « marginal sécant » pour prendre toute la mesure de la position clef qu'ont occupé certains entrepreneurs des études européennes au début de ce processus, enfin la dynamique d'institutionnalisation qui permet l'apparition de structures stables visant à inscrire l'étude des questions européennes dans la durée via la production et la reproduction d'un savoir légitimé.

B. LA CONSTITUTION D'UN CHAMP

En 1968, l'historien allemand Walter Lipgens ouvre son ouvrage consacré à l'analyse des projets de fédération européenne des mouvements de résistance entre 1940-1945⁶ par une dédicace à cinq grandes figures : le dirigeant français du mouvement de résistance Combat Henri Frenay (1905-1988), le député travailliste britannique Ronald McKay, le comte Helmuth James von Moltke (1907-1945) fondateur du cercle de Kreisau qui militait pour le renversement d'Hitler, le militant anti-fasciste

⁵ Cette typologie s'inspire de la description des « combats pour l'Europe » de l'historien Jean-Baptiste Duroselle dans l'étude que lui a consacré Franck Chimot (1998).

⁶ « Europa-Föderationspläne der Widerstandsbewegungen 1940-1945 », Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1968.

italien Altiero Spinelli (1907-1986) et le pasteur néerlandais Willem A. Visser't Hooft (1900-1985) cofondateur du conseil œcuménique des églises.⁷ La mention de leurs noms est suivie des mots latins « *Viris Igni Spectatis* » (« Des hommes regardant le feu »), qui fait allusion à leur attitude pendant la deuxième guerre mondiale face au brasier du nazisme et du nationalisme qui avait mis le feu à l'Europe tout entière. A sa manière, chacune de ces personnes ne s'est pas contentée d'observer de manière critique les événements mais s'est engagée par la réflexion et au travers de prises de position publiques sur l'avenir du continent, jetant ainsi, d'après Walter Lipgens, les bases idéologiques du rapprochement et de la coopération en Europe de l'Ouest après-guerre.

L'intérêt porté à ce qu'il qualifie dans son avant-propos de « contribution de l'esprit européen à son relèvement » (Lipgens 1968, IX), tout comme la nature de la dédicace sont significatifs du rapport qu'une certaine partie des auteurs académiques travaillant sur la construction européenne entretiennent avec leur sujet. Si dans le cas de l'ouvrage en question, l'approche suivie et les méthodes employées s'inscrivaient bien dans un cadre scientifique, l'intérêt porté à ces questions par leur auteur se nourrissait d'une conviction personnelle et d'une adhésion manifeste à l'objectif d'unification européenne.

1. *Un espace transnational dynamique*

La combinaison de ces deux facteurs n'est pas neutre. En effet, à travers l'importance que leur confère le point de vue autorisé d'un expert du fait de sa légitimité académique, les jugements de valeurs portés sur certaines époques ou événements contribuent à donner un sens à la construction de l'Europe comme objet d'étude. Ainsi, Jean-Baptiste Duroselle (1917-1994), pro-européen convaincu et professeur d'histoire des relations internationales à la Sorbonne, qualifiait la marche vers l'Europe initiée par Jean Monnet d' « unique réussite de la IV^e république » (Chimot 1998).⁸

Pour l'analyste critique de ce type de réception qu'est Antonin Cohen, l'espace de relations académiques que sont les études européennes n'est autre que le fruit du travail d'unification symbolique qu'auraient réussi à imposer un certain nombre d'entrepreneurs académiques dans leur entreprise de singularisation d'un champ d'études spécialisé (Cohen 2006, 107-108). Si certains universitaires ont bien contribué à développer les études européennes sur la base de convictions

⁷ Sur l'importance des convictions religieuses et de l'expérience de la résistance dans l'engagement européiste de H. Frenay, on se rapportera à notre article Larat 2004.

⁸ Agrégé d'histoire en 1943, J.-B. Duroselle obtint son doctorat ès-lettres en 1949 et enseigna à l'université de la Sarre de 1950 à 1957 puis à partir de 1958 à l'Institut d'études politiques de Paris de 1958 avant de devenir professeur d'histoire des relations internationales à la faculté des lettres de Paris en 1964.

personnelles comme nous allons le montrer ci-dessous, la constitution de cet espace ne fut toutefois pas le seul fait de chercheurs établis mais également de personnes à l'origine extérieures à la sphère académique et que leur engagement en tant européens a amené à investir le domaine de l'enseignement et des publications sur les questions européennes.

Une conception des études européennes plus large que ce que serait un champ uniquement académique est donc nécessaire pour bien comprendre leur naissance et leur évolution. En tant que cadre d'interactions autour des questions relatives à l'intégration européenne et à ses effets, le champ des études européennes est en fait un espace transnational multiniveaux (les niveaux nationaux et européen restant distincts les uns des autres mais sont en interaction) fortement institutionnalisé et internationalisé où se rencontrent différents groupes d'acteurs, avec des profils différents et provenant de milieux variés, porteurs de stratégies et de visions spécifiques et représentant des intérêts particuliers, voire en partie concurrents.

On existe par ailleurs une dimension dynamique dans ce phénomène puisque ce champ est en voie de renouvellement permanent. Appréhender la construction des études européennes sous cet angle permet de faire ressortir les jeux de pouvoirs et autres types de relations qui caractérisent les interactions entre les entreprises de nature académiques et celles d'autre nature (politique et intellectuelle par exemple) qui, dans les décennies suivant les premières initiatives visant à créer en Europe un espace de relations économiques, bureaucratiques, juridiques et politiques ont parallèlement fait émerger un champ d'études progressivement institutionnalisé et reconnu autour de cet objet. En suivant une telle approche, l'attention est ainsi portée sur les modalités qui, comme les trajectoires et les positions des agents peuplant ou pratiquant les études européennes, confèrent à ce champ sa réalité, à savoir ce par quoi il se matérialise ou acquiert son degré d'épaisseur et de consistance (Georgakakis 2008).

Résultat de la volonté d'objectiver l'Europe comme idée puis comme projet, le champ des études sur l'Europe a été dès son apparition un espace marqué par des enjeux politiques et idéologiques (notamment en lien avec les conceptions fédéralistes), mais aussi de pouvoir, d'influence et de recherche de reconnaissance et de consécration, y compris en termes de concurrence institutionnelle et de débouchés professionnels pour les acteurs individuels. Analyser les études européennes comme un champ en voie de constitution, c'est donc comme le suggèrent Yves Dezalay et Mikael Rask Madsen, s'interroger sur les circuits d'import-export d'expertise, de capitaux ou d'idéologie, qui contribuent à remettre en question les hiérarchies institutionnelles ou l'équilibre des alliances, tant au niveau européen que dans les champs nationaux du pouvoir ou du savoir (Dezalay et Madsen 2006, 278). Concrètement, ce sont les concurrences entre élites nationales aux capitaux et aux intérêts

distincts, de même que les échecs et les réussites de ces entreprises initiales qui permettent de comprendre l'hétéronomie de cet espace de pouvoir (Cohen 2007, 6).⁹

2. Propriétés biographiques et positionnement dans le champ

Pour pouvoir déchiffrer le positionnement des principaux acteurs au sein du champ, il est utile de d'analyser leurs propriétés biographiques à travers les avantages ou inconvénients que ces dernières présentent par rapport aux aspects constitutifs de ce champ d'activité en construction, notamment du fait de ses caractéristiques structurelles : dépassement d'un espace morcelé reposant sur des bases nationales, avec des barrières linguistiques et une compartimentation disciplinaire liés aux aspects soit juridiques, économiques, politiques de l'intégration. Ces propriétés se transforment en un capital plus ou moins mobilisable en fonction des objectifs que se fixent ces acteurs et en fonction de l'évolution du champ dans le temps.

La connaissance des propriétés différentielles des différents acteurs investis dans le développement des études européennes revêt donc une grande importance pour ce qui est de leur positionnement et de leur contribution, ces propriétés devant être rapprochées des caractéristiques du champ en construction.

Tableau 8 : Lien entre les propriétés biographiques des promoteurs des études européennes et leur positionnement dans le champ en construction

Propriétés biographiques	Avantages	Inconvénients
	<i>Dimension transnationale et multiniveaux du champ</i>	
Orientation cosmopolite (du fait de la naissance, de l'exil contraint ou volontaire)	Maitrise d'une ou plusieurs langues étrangères, compétences interculturelles Mobilité géographique, capacité d'adaptation à différents environnements Distance par rapport au cadre national	Absence d'ancrage institutionnel national Caractère « apatride » aux yeux de leur détracteurs Besoin de reconnaissance par d'autres instances, notamment « européennes »
<i>Dimension idéologique et normative</i>		
Militantisme	Identification avec l'idée européenne	Manque d'objectivité et de distance critique
<i>Production de connaissances savantes sur un objet protéiforme et mouvant</i>		
Capital académique (type d'études supérieures et diplômes obtenus, expérience professionnelle)	En cas de capital élevé : capacité à suivre une démarche scientifique, légitimité à produire un discours savant	En cas de capital réduit : soupçon de subjectivité dans l'étude des questions européennes, absence de légitimité

⁹ Soulignons par ailleurs que le processus de construction de ce champ et le sens que prennent les études européennes sont au demeurant très différents en fonction des pays concernés.

dans l'enseignement et la recherche)		aux yeux de la communauté scientifique
Ouverture intellectuelle	Capacité à développer des approches transdisciplinaires et à aborder des sujets délaissés par la recherche académique	Problème de reconnaissance en l'absence d'un ancrage disciplinaire clair et reconnu

Cela étant, pour ce qui est des différences en matière de capital académique, d'ouverture sur l'international ou les clivages en termes de ressources symboliques mobilisées, il n'y a point de déterminisme : le capital cosmopolite n'est pas nécessairement supérieur au capital académique et vis-et-versa.¹⁰ Ainsi que le remarque Didier Georgakakis, dans de nombreux cas, les positions centrales au sein du champ en formation appartiennent plutôt à ceux qui sont dans une position intermédiaire. C'est en effet la possession de ces deux espèces de capital qui détermine l'occupation d'une position forte au sein du champ, et avec elle la possibilité de circuler et de détenir des propriétés multi-positionnelles (Georgakakis 2008, 74).

En ce qui concerne le groupe des « juristes organiques de la Communauté », qui en raison des liens professionnels qu'ils entretiennent avec les institutions européennes circulaient entre les deux milieux et ont apporté comme nous le montrerons plus loin une contribution importante au lancement des études européennes, Julie Bailleux constate que si pour certains d'entre eux ils pouvaient faire valoir des titres académiques prestigieux, leur neutralité et la scientificité de leurs prises de position était en revanche largement sujettes à caution. Les cas du juriste Français Pierre-Henri Teitgen et du Belge Fernand Dehousse sont à cet égard emblématiques (Bailleux 2010, 307).¹¹

Pour comprendre comment est apparue la production de savoirs savants sur l'Europe en construction, outre l'identification des espaces carrefours où se sont définies les orientations des études

¹⁰ La production de connaissances savantes sur n'importe quel objet est usuellement l'apanage de structures dédiées fonctionnant selon une logique scientifique et avec une rationalité propre valorisant la possession de diplômes d'études supérieures (au premier rang desquels le doctorat) ainsi que de parcours codifiés garant de la maîtrise des règles de la connaissance scientifique. Compte tenu de l'insertion des activités liées au développement des études européennes dans les secteurs de la production et de la transmission de connaissances, ce type de capital s'est trouvé de plus en plus valorisé au sein du champ.

¹¹ Docteur en droit et licencié en sciences sociales en 1929, agrégé de l'enseignement supérieur, Fernand Dehousse (1906-1976) fut professeur ordinaire à l'Université de Liège, associé à l'Institut de droit international à partir de 1947. En matière de questions européennes, il est l'auteur des ouvrages suivants : « L'activité du Conseil de l'Europe dans le domaine social », Paris, Pedone, 1954 ; « Principes de droit agraire communautaire », Bruxelles, Bruylant, 1967, et de « L'avenir institutionnel des communautés européennes », Nancy, Centre européen universitaire, 1967. Nous reviendrons plus loin en détails sur le cas de Pierre André Teitgen.

européennes naissantes, il s'agit donc de démonter les processus de structuration du champ dont les différents acteurs participants – et notamment les multi-positionnés – sont les protagonistes.

Comme nous allons le voir dans la section suivante, il se trouve en effet qu'à leur début notamment, certains promoteurs des études européennes avaient pour particularité d'être à la fois auteurs de travaux d'études et de réflexions sur la construction européenne mais aussi acteurs du même phénomène, tant par leur engagement dans des mouvements européistes que par des actions de formation ou la construction de réseaux. A l'origine des études européennes telles que nous les connaissons aujourd'hui se trouvaient en effet différentes formes d'engagement. Combien même, comme le montrent les exemples présentés ci-dessous, la délimitation entre ces différents types n'était pas toujours aussi évidente, il importe de les distinguer. Ce faisant, on peut mieux comprendre l'évolution qu'ont connu les études européennes depuis leur genèse jusqu'à leur institutionnalisation au cours des dernières décennies sous la forme d'organisations, de programmes et de moyens d'échange et de communication dédiés, ainsi que la mise en place d'instances de reconnaissance et de reproduction, notamment sur le plan académique ; l'objectif de contribuer à une connaissance scientifique de l'Europe ayant petit à petit supplanté tous les autres.

C. PROMOUVOIR LES ETUDES EUROPEENNES PAR LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION

La volonté d'informer, de documenter et d'expliquer ce qui était en train de se passer est concomitante aux débuts de la construction européenne. A cet égard, deux éléments fondamentaux pour comprendre l'émergence des études européennes méritent d'être soulignés : la thématisation précoce au sein des mouvements européens de la nécessité de développer des structures de formation et de sensibilisation aux questions européennes, ainsi que la présence d'un nombre significatif d'universitaires parmi les militants de l'unité européenne, c'est-à-dire d'individus dont la profession était justement la production et la transmission de savoirs savants.

1. *La Haye et Lausanne comme points de départ*

Pour ce qui est du premier aspect, le congrès de l'Europe qui s'est tenu à La Haye du 7 au 10 mai 1948 peut être considéré comme un point de départ pour le lancement des études européennes.¹²

¹² Il est intéressant de constater que quand on classe les participants au congrès de la Haye en grandes catégories, selon qu'ils se rattachent à l'un des quatre pôles principaux (politique, intellectuel, économique et syndical, ce qui est le cas pour 90 % d'entre eux), on constate que 44,5 % des congressistes s'inscrivent principalement au pôle politique, 25,5 % au pôle intellectuel, 14 % au pôle économique et 4,5 % au pôle syndical, les seconds étant surtout représentés dans la commission culturelle du congrès (Cohen 2006). Pour ce qui est de la délégation française, parmi les universitaires

Ainsi, considérant que les efforts d'union du continent devaient être soutenus et vivifiés par un réveil de la conscience européenne et que celle-ci devait être informée, stimulée, et dotée de moyens d'expression, la résolution culturelle adoptée par le congrès préconisait la création d'un Centre Européen de la Culture (CEC) qui aurait entre autres comme mission de promouvoir le sentiment de la communauté européenne par le moyen d'informations et d'initiatives notamment dans les établissements d'enseignement supérieur.¹³ Parmi les activités que le CEC mettra en place, on relèvera la création dès 1951 d'une Association des instituts d'études européennes qui, comme l'a bien montré Nicolas Stenger (2017), était conçue comme un réseau scientifique et militant au service de l'unification de l'Europe.

Le congrès de la Haye fut suivi du 8 au 12 décembre 1949 de la conférence européenne de la culture organisée à Lausanne par section culturelle du Mouvement européen. A cette occasion fut présentée l'initiative d'un religieux Belge, le Père Antoine Verley, de créer à Bruges un collège consacré à l'étude de l'Europe « vue comme une civilisation historique évoluant vers l'union ». C'est Henri Brugmans, qui dans la foulée se vit prié par Salvador de Madariaga et Joseph Ratinger d'en devenir le recteur, décision qui fut actée lors d'une réunion de l'exécutif du Mouvement européen.¹⁴

Outre le Collège d'Europe de Bruges qui fut fondé en 1949, on assista dans les années qui suivirent à la création de toute une série d'institutions qui, malgré leur particularités respectives et les contextes spécifiques dans lesquelles elles ont vu le jour, avaient pour objectif commun de vouloir traiter des questions relatives à la construction européenne : Centre des études européennes de Nancy (1950), Europa Institut de Sarrebruck (1951), Institut Universitaire européen de Turin (1952), Institut des Hautes Etudes Européennes de Strasbourg (1953) et Centre international de formation européenne de Nice (1954).¹⁵ Outre l'ampleur du phénomène (nombre important d'organismes créés dans un laps

français présents à La Haye, il y avait René Capitant et le doyen de la faculté de droit de Paris Léon Juliot de la Morandière. Côté allemand, outre Walter Hallstein, il y avait deux professeurs de droit de l'université de Fribourg (Grewe et von Dietz) ainsi qu'un professeur de philosophie (Hilkmann) et de théologie catholique (Reatz), tous deux de Mayence. Au sein de la délégation italienne, on décompte six professeurs dont les recteurs des universités Bocconi de Milan et de Trieste (cf. la liste des participants reproduite sur le site du CVCE. [http://www.cvce.eu/obj/list_of_the_national_delegations_at_the_hague_congress_7_10_may_1948-en-5386a33f-398a-4c4b-a541-5b87ecdbb8fb.html])

¹³ Résolution culturelle du congrès européen de La Haye (7-10 mai 1948), reproduite sur le site du CVCE [http://www.cvce.eu/obj/resolution_culturelle_du_congres_europeen_de_la_haye_7_10_mai_1948-fr-f9f90696-a4b2-43fd-9e85-86dee9fb57a5.html], document consulté le 16/8/2016.

¹⁴ Cf. le témoignage de Henri Brugmans dans ses mémoires (1994, 299-300). Alexandre Marc aurait souhaité obtenir ce poste, mais aurait été évincé car jugé trop « anticonformiste ». Il en conçut longtemps une certaine amertume, « tant était puissant le besoin qu'il n'avait cessé d'éprouver d'enseigner l'Europe et le fédéralisme en disposant de la durée » (Gouzy 2001, 37).

¹⁵ Pour une présentation détaillée de l'histoire des instituts de Bruges, Nancy, de Strasbourg, puis celui un peu plus tardif de Genève (1963) mais directement relié à la création du CEC, on se reportera aux contributions respectives de Philippe Perchoc, de Jean-Denis Mouton, de Marie Thérèse-Bitsch et de François Saint-Ouen et Nicolas Stenger à paraître dans

de temps réduit, à savoir six en six ans), ce qui ressort de ce mouvement, c'est le souhait convergent de ces organisations et de leurs fondateurs d'investir la sphère académique et plus particulièrement le domaine de l'enseignement supérieur.¹⁶ Si la dimension militante restait souvent présente dans ces initiatives, elle se doublait également d'un désir d'aborder les questions européennes au travers d'une démarche rationnelle. Ainsi, le rapport général de la conférence européenne de la culture prévoyait que le Collège européen de Bruges en voie de constitution se donnerait pour but immédiat « l'étude scientifique de la situation européenne dans ses implications historiques et sociologiques ».¹⁷

2. Aux sources des études européennes : universitaires activistes de l'Europe et activistes européens aux vellétés d'enseignement

Derrière ces initiatives on trouve des personnes que l'on peut qualifier d'entrepreneurs des questions européennes, c'est-à-dire d'acteurs pour lesquels leur engagement en faveur de l'Europe allait au-delà du militantisme en faveur de telle ou telle solution institutionnelle pour organiser la coopération en Europe et réaliser son unification. Cette mobilisation dans le domaine politique se doublait en effet de leur souci de s'engager également dans le domaine de la production et de la diffusion de connaissances sur l'Europe, se rapprochant en cela des activités traditionnelles de la sphère académique au sein de laquelle se trouvaient également des personnes s'intéressant à la construction européenne.

Ainsi, à l'intersection entre le monde académique, celui du militantisme européen et les études européennes en voie de constitution se sont retrouvées plusieurs catégories et générations successives d'acteurs qu'il est par conséquent utile de distinguer. On y trouvait tout d'abord le groupe de ceux qui avaient investi en premier les questions européennes au niveau de la recherche et que l'on peut qualifier de premiers contributeurs scientifiques, et ce, pas uniquement par ce que eux-mêmes étaient des universitaires sur le plan professionnel qui s'intéressaient à ces questions, mais par ce que leur approche était essentiellement académique. Paradoxalement, Ernst Haas, et Karl Deutsch qui en sont

l'ouvrage publié sous la direction de F. Larat, M. Mangenot et S. Schirmann 2017. Pour ce qui est de la création de l'École de l'Europe de Tours et de la tentative de mettre en place un institut d'études européennes au Luxembourg, cf. Bailleux 2014, 38-44.

¹⁶ On sait que le Mouvement européen avait identifié plusieurs domaines d'action privilégiés et ciblait pour ce faire différents types de publics : enseignement primaire et secondaire, milieux étudiants, formation professionnelle. Parmi ses préoccupations, trois étaient en lien étroit avec le développement des études européennes : les campagnes européennes de la jeunesse avec l'organisation d'universités d'été, l'éducation civique et la formation des adultes, de même que la formation de cadres pour faire fonctionner les institutions européennes.

¹⁷ Rapport général sur la conférence européenne de la culture (Lausanne, 8-12 décembre 1949), p. 10. Document reproduit sur le site du CVCE [http://www.cvce.eu/obj/rapport_general_sur_la_conference_europeenne_de_la_culture_lausanne_8_12_decembre_1949-fr-dc341cef-6e17-4ac9-9be5-ab70d098beec.html], consulté le 16/8/2016.

les principaux représentants se trouvaient dans une position d'outsiders par rapport au phénomène qu'ils entendaient décrire, et ce malgré les origines européennes de ces « émigrés scholars », comme l'a retracé Antonin Cohen (2017). Le fait que les sciences sociales aux USA de par leur état d'avancement, fournissait des outils conceptuels utiles pour appréhender le phénomène de manière scientifique explique en grande partie le rôle de ces pionniers, nonobstant le fait que ces derniers ne faisaient pas preuve à l'égard de leur objet d'étude d'une neutralité axiologique totale.

Dans la deuxième catégorie on trouve les universitaires qui, à un moment ou à un autre de leur carrière, se sont mis au service des institutions européennes.¹⁸ C'est le cas par exemple de Paul Reuter (1911-1990) impliqué dans la conception du plan Schuman¹⁹, de Robert Marjolin (1911-1986) secrétaire général de l'OECE (1948-1955) puis Vice-Président de la Commission européenne (1958-1967)²⁰, ou de Walter Hallstein président de la Commission européenne (1958-1967).²¹

Le troisième groupe est quant à lui constitué d'universitaires qui, en plus de leur carrière politique sur le plan national (lequel les a souvent menés à exercer des responsabilités importantes), se sont engagés en faveur de l'unité européenne en militant dans les mouvements européistes, et ont également souhaité s'impliquer dans l'enseignement des questions européennes ainsi que dans des publications à ce sujet. On peut donc parler à leur sujet d'universitaires activistes de l'Europe, puisqu'il s'agissait de personnes dont la profession principale était l'enseignement supérieur et qu'ils combinaient une légitimité scientifique indéniable découlant de leur parcours universitaire avec un capital politique symbolique important du fait de leur engagement national et européen. Les profils et parcours des quatre personnalités françaises centrales que sont les économistes René Courtin et

¹⁸ Cécile Robert et Antonin Vauchez remarquent que loin d'être un fait rare, la multi-appartenance, singulièrement à l'univers académique et à celui des institutions européennes est particulièrement répandue (Robert et Vauchez 2010, 14).

¹⁹ Reçu premier à l'agrégation de droit en 1938, Paul Reuter (1911-1990) commença sa carrière universitaire comme professeur à l'université de Poitiers, puis à Aix en Provence après la guerre et enfin à la faculté de droit de l'université de Paris à partir de 1951. Il a également enseigné le droit des organisations européennes à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Académie de la Haye, où il donne son premier cours sur « Le Plan Schuman ». Il apporta également une contribution importante à la construction des études européennes au travers de ses publications, en particulier « La conception du pouvoir politique dans le plan Schuman », *Revue française de science politique*, 1951 ; « La Communauté européenne du charbon et de l'acier », Paris, LGDJ, 1953 ; ou « Organisations européennes », Paris, PUF, Thémis, 1965.

²⁰ Agrégé d'économie politique, Robert Marjolin (1911-1986) fut tout d'abord professeur d'économie politique à la faculté de droit de Nancy (1955-1957) puis à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris (1967-1969). Publications sur les questions européennes : « Europe and the United States in the world economy », Durham, Duke University Press, 1953 ; « Les Problèmes économiques du Marché Commun en 1964 », Paris, Bureau d'Information des Communautés Européennes, 1964

²¹ Walter Hallstein (1901-1982) avait soutenu une thèse de doctorat en droit international privé à l'université de Bonn en 1925. Après son habilitation en 1929 il devint professeur de droit des sociétés et de droit privé à l'université de Rostock (1930), puis à partir de 1941 à l'université de Francfort. Publications sur les questions européennes : « Der Schuman-Plan », Frankfurt a.M, Klostermann, 1951 ; « United Europe, » Cambridge : Harvard University Press, 1962 ; « Der unvollendete Bundesstaat. Europäische Erfahrungen und Erkenntnisse », Düsseldorf, Econ, 1969 (paru en français sous le titre « L'Europe inachevée », Robert Laffont, 1970).

André Philip et les juristes François de Menthon et Pierre-André Teitgen présentés dans le tableau ci-dessous sont à cet égard riches d'enseignements.

Enfin, moins communs en termes de profils et de parcours, il y a le groupe des activistes d'une cause politique qui ont investi le champ de la production et de la reproduction du savoir par le biais de la formation. Le propre de ces personnes que l'on peut qualifier de marginaux-sécants²² est qu'ils appartenaient à plusieurs mondes différents.

De fait, la nature ouverte (incertitude sur l'orientation qu'allait prendre la construction européenne), le caractère pluridisciplinaire des sujets ainsi que la confusion des genres qui caractérisait ce champ à ses débuts (enjeux à la fois de militantisme, académique et de positionnement politique pour la CEE) ont certainement favorisé les profils de personnes pouvant mobiliser des ressources dans ces différents domaines et leur a permis, en étant à leur intersection, de jouer un rôle moteur dans la promotion des études européennes à côté des formes exclusivement académiques d'appropriation de l'Europe comme sujet et de participer ainsi à sa transformation en objet d'étude et d'enseignement universitaire.

Les quatre exemples paradigmatiques présentés dans le tableau suivant que sont Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Hendrik Brugmans et Eugen Kogon ont en commun de constituer des cas d'engagement précoce et de combiner des formes d'actions plurielles. Tous les quatre présentent des caractéristiques propres aux marginaux-sécants si on rapproche les éléments marquants de leur biographie des caractéristiques du milieu dans lequel ils vont évoluer : (a) ils déploieront une activité militante importante au sein des mouvements fédéralistes où ils exerceront des responsabilités majeures ; (b) leur activisme passa par la publication de nombreux ouvrages, articles ou brochures consacrés à la construction européenne ; (c) ils accordèrent une attention particulière à l'enseignement et aux activités de formation au sens large portant sur les questions européennes. C'est la raison pour laquelle par contraste avec le groupe précédent des 'universitaires activistes' on peut les qualifier 'd'activistes européens aux vellétés d'enseignement'.

On retrouve ainsi parmi eux les fondateurs de trois organismes qui se consacreront parmi les premiers à l'étude et à l'enseignement des questions européennes : le collège d'Europe de Bruges établi en 1949, l'Institut d'études européennes de Genève fondé en 1963 et le Centre international de formation

²² Le terme de marginal-sécant désigne les acteurs qui interviennent dans plusieurs systèmes d'action et peuvent de ce fait jouer un rôle d'interprète et de passeur entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires (Crozier et Friedberg 1977, 73).

européenne de Nice, créé en 1954 et qui propose depuis 1964 un programme de troisième cycle en études européennes et internationales.²³

²³ La mission assignée au nouvel organisme était « de propager dans l'opinion, au travers de la formation de ses cadres, l'idéal de l'Europe unie ». Le CIFE se présente aujourd'hui comme est un établissement d'enseignement supérieur privé enregistré auprès de l'Académie de Nice et un Centre de recherches. Il reçoit une subvention institutionnelle dans le cadre du programme Jean Monnet de l'Union européenne.

Tableau 9 : Marginaux-sécants et universitaires activistes : analyse croisée des contributions de huit pionniers des études européennes

	Alexandre Marc (1904-2000)	Denis de Rougemont (1906-1985)	Hendrik (Henri) Brugmans (1906-1997)	Eugen Kogon (1903-1987)
Formation	Etudes de philosophie à Iéna. Diplômé de l'École libre des sciences politiques (1927)	Licence de lettres à l'université de Neuchâtel (1930) Docteur honoris causa de la faculté de droit de l'université de Zurich (1971).	Doctorat de français et de littérature à l'université d'Amsterdam (1934)	Etudes d'économie et de sociologie à Munich Thèse de doctorat sur « L'État corporatif et le fascisme » à l'université de Vienne (1927)
Militantisme en faveur de la construction européenne	Secrétaire général de l'Union européenne des fédéralistes (1946) Participe au Congrès de la Haye (1948) Participe à la Conférence européenne de la culture de Lausanne (1949) Animateur du Mouvement fédéraliste européen (1953)	Discours inaugural au congrès de Montreux (1947) Elu délégué général de l'Union européenne des fédéralistes au congrès de La Haye, rédige le « Message aux Européens » (1948) Rapporteur général à la conférence européenne de la culture de Lausanne (1949)	Elu président du comité exécutif de l'Union européenne des fédéralistes (1947) Participe au Congrès de la Haye (1948) Participe à la Conférence européenne de la culture de Lausanne (1949)	Elu membre du comité central de l'UEF au congrès de Montreux (1947) Participe au Congrès de la Haye (1948) Membre du secrétariat général du conseil international du Mouvement Européen, et de son comité exécutif (1949) Préside la section allemande de l' <i>Europa Union</i> (1949 à 1953)
Contribution au développement de l'enseignement sur les questions européennes	Fonde le Centre international de formation européenne (1954) Dirige le programme annuel de troisième cycle, consacré aux études européennes et internationales lancé un an plus tôt par le CIFE (1965)	Cofondateur de la Fondation européenne de la Culture (1954) Fonde l'Institut universitaire d'études européennes (IUEE) associé à l'université de Genève (1963) où il enseigne jusqu'à la fin de sa vie l'histoire des idées européennes et le fédéralisme	Recteur du Collège d'Europe, (1950-1972) Cofondateur de la Fondation européenne de la Culture (1954) Professeur extraordinaire d'histoire de la culture européenne à la Katholieke Universiteit Leuven (1972 à 1980)	Titulaire de la chaire nouvellement créée de « politique scientifique » (Wissenschaftliche Politik) à l'université technique de Darmstadt (1951-1968)
Publications consacrées aux questions européennes	<i>Europe, terre décisive</i> (1959) fonde la revue <i>L'Europe en formation</i> (1960) <i>L'Europe dans le monde</i> (1965)	<i>Lettres aux députés européens</i> (1950) <i>Vingt-huit siècles d'Europe: la conscience européenne à travers les textes</i> (1961) <i>Lettre ouverte aux européens</i> (1970) Fonde la revue <i>Cadmos</i> (1978) <i>Rapport au peuple européen sur l'état de l'union de l'Europe</i> (1979)	<i>La Cité européenne. Programme fédéraliste</i> , (1950) <i>Le congrès de La Haye - avant, pendant et après</i> (1969) <i>L'idée européenne 1920-1970</i> (1970)	fonde la revue <i>Frankfurter Hefte</i> (1946) <i>Die Aussichten Europas</i> (1948) Nombreux articles sur les questions européennes (<i>réunis dans Europäische Visionen</i> . 1995)

	René Courtin (1900-1964)	François de Menthon (1900-1984)	André Philip (1902-1970)	Pierre-André Teitgen (1908-1997)
Formation et parcours académique	<p>Doctorat (1924), Agrégé d'économie politique (1930)</p> <p>Professeur d'économie à l'université de Montpellier (1930-1942)</p> <p>A la libération, nommé professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris</p>	<p>Agrégé de droit (1920), Thèse de doctorat de sciences politiques (1921)</p> <p>Professeur d'économie politique à la faculté de droit de Nancy (1929-1939)</p> <p>Professeur à la Faculté de droit à Nancy de 1959 à 1962</p>	<p>Doctorat d'économie politique (1923) et doctorat en droit (1924), Agrégation de droit (1926).</p> <p>Professeur d'économie à la faculté de droit de Lyon (1926-1936)</p> <p>Professeur de sciences économiques à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris (1957-1967)</p>	<p>Docteur et agrégé de droit public (1934)</p> <p>Professeur à l'université de Montpellier (1946)</p> <p>Professeur à Faculté de droit de Rennes (1946) puis à la Faculté de droit de Paris (1961)</p>
Militantisme en faveur de la construction européenne	<p>Participe au congrès de la Haye où il rédige la résolution politique avec Duncan Sandy.</p> <p>Fonde en 1947 le Conseil français pour l'Europe unie</p> <p>Président du Mouvement européen France (1952 à 1962)</p>	<p>Participe au congrès de la Haye</p> <p>Rédige un projet de Constitution fédérale des États-Unis d'Europe (1948)</p> <p>Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (1952-1954)</p> <p>Membre de l'Assemblée de la Communauté européenne pour le charbon et l'acier (1951 à 1958).</p>	<p>Délégué général du mouvement européen lors de sa création en 1948</p> <p>Participe à la conférence de la Haye</p> <p>Membre de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1949-1960)</p> <p>Président du comité exécutif international du Mouvement démocratique et socialiste pour les États-Unis d'Europe (1950 à 1964).</p>	<p>Participe au congrès de la Haye</p> <p>Préside la commission juridique du Mouvement européen</p> <p>Rédige l'avant-projet de convention européenne des droits de l'homme (1949)</p> <p>Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme (1976-1980).</p>
Contribution au développement de l'enseignement sur les questions européennes	<p>Texte sur l'unification économique de l'Europe publié par les éditions du Centre européen universitaire de Nancy en 1951</p>	<p>Directeur du Centre européen universitaire de Nancy de 1961 1968</p>	<p>Professeur d'économie politique à l'Institut d'études européennes de Sarrebruck de 1951 à 1957</p>	<p>Intervenant au Centre européen universitaire de Nancy</p> <p>1963 : Directeur du centre universitaire d'étude des communautés européennes à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris</p>
Publications consacrées aux questions européennes	<p><i>Les Problèmes de l'Union économique de l'Europe.</i> Paris : Domat-Montchrestien, 1949</p> <p><i>Le Marché commun.</i> Paris : Ed. de l'Epargne, 1958</p>	<p><i>Le rôle économique des organisations politiques européennes.</i> Nancy : Centre européen universitaire, 1954.</p> <p><i>Rapport fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production sur la politique financière et d'investissement de la Communauté CECA.,</i> 1946.</p> <p><i>Rapport intérimaire sur l'activité de la Haute autorité dans le domaine de la coordination des politiques énergiques.</i> C. E. C. A., 1958.</p>	<p><i>Pour une communauté européenne réelle : le plan Schuman.</i> Gand : Snoeck-Ducaju, 1951.</p> <p><i>L'Unité européenne, l'heure de la décision,</i> Paris : Éditions du Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe, 1951.</p> <p><i>L'intégration de l'économie européenne à l'économie internationale,</i> Nancy, 1952</p> <p><i>Communauté européenne du charbon et de l'acier,</i> Paris : Presses universitaires de France, 1952.</p> <p><i>Le Commerce international et l'unification de l'Europe.</i> Sarrebruck : Université de la Sarre, 1953.</p>	<p><i>Les Etapes de l'idée européenne.</i> Paris : Imprimerie nationale, 1964</p> <p><i>L'application du Droit communautaire par les juridictions françaises,</i> Bruxelles, 1965</p> <p><i>Cours de droit administratif européen,</i> Paris, 1970</p> <p><i>La Décision dans la Communauté économique européenne.</i> Leyde: A.W. Sijthoff, 1972</p> <p><i>Cours de droit institutionnel communautaire: structure et fonctionnement des communautés européennes.</i> Paris : les Cours de droit (rééditions annuelles de 1974 à 1977)</p>

Les études européennes ont toujours été une coproduction politico-académique : la configuration initiale des rapports entre savoirs et constructions européennes est en effet marquée par l'étroitesse des liens entre univers académiques (réduits au début pour l'essentiel au droit et à l'économie ainsi que le montrent les quatre exemples cités ci-dessus) et politico-administratifs. Ces espaces se constituent de concert par le biais de rapports interpersonnels, et l'intermédiaire d'«agents doubles» situés à la croisée de ces deux univers (Robert et Vauchez, 2010). Cela explique la place particulière occupée lors de la phase initiale de développement des études européennes par les passeurs. Les spécificités de leur parcours personnel (compétences linguistiques, contacts), leurs ancrages institutionnels multiples et leur appartenance à différents réseaux plaçaient ces personnes à l'intersection de différents sous-champs et domaines. Les passeurs ont ainsi contribué à la circulation des idées en donnant une dimension véritablement européenne et multidisciplinaire à l'étude du phénomène européen.

Toutefois, au fur et à mesure que les études européennes se sont de plus en plus concentrées sur la production d'un savoir savant, parmi les entrepreneurs des questions européennes, ceux qui par rapport aux universitaires patentés ne disposaient que d'un capital académique restreint et étaient privés d'ancrage institutionnel académique n'ont eu pour perspective que de renforcer leur crédibilité par la fidélité à leur engagement et à leur adhésion à la doctrine qu'ils défendaient (dans le cas d'Alexandre Marc, le fédéralisme intégral), au risque de se voir de plus en plus isolés au sein du champ des études européennes. Une alternative consistait cependant à investir des sujets émergents, c'est-à-dire non encore préemptés mais politiquement et scientifiquement porteurs, comme ce fut le cas pour Denis de Rougemont avec les questions de coopération transfrontalière ou environnementales à partir de la fin des années soixante-dix.²⁴

D. UNE DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

Le premier enseignement de droit européen dans une université française aurait été mis en place à l'Université de Rennes au cours de l'année universitaire 1962-1963 à l'initiative du professeur Pierre-Henri Teitgen par un de ses doctorants, Jean Raux (1936-2013), alors assistant, qui

²⁴ Pour ce qui est d'Eugen Kogon, son expérience de l'univers concentrationnaire (très tôt opposé au nazisme, il fut interné au camp de concentration à Buchenwald de 1939 à 1945) déboucha sur la publication en 1946 d'un ouvrage de référence : *„Der SS-Staat: Das System der deutschen Konzentrationslager* » (paru en français sous le titre de « l'Etat SS »). Il devint un spécialiste du totalitarisme et s'investit également dans ses activités de publiciste et de professeur à l'université de Darmstadt sur les questions relatives à la consolidation de la démocratie dans la jeune république fédérale allemande. Cf. Kogon 1995 et 1997.

dispensa un cours sur les organisations européennes.²⁵ Pour la science politique, le cours de Pierre Gerbet consacré à la politique d'unification européenne sera créé à Science Po Paris en 1964.

Plusieurs années après la mise en place des principales institutions porteuses du processus d'intégration européenne (CECA en 1952, CEE en 1958) et alors que des enseignements dédiés étaient déjà dispensés dans les instituts d'études européennes créés à cet effet, les études européennes faisaient ainsi leur entrée dans les programmes officiels de l'enseignement supérieur tandis que la production de connaissances relatives à la construction européenne bénéficiait de la multiplication des publications de la part d'acteurs également impliqués dans le développement de la formation aux questions européennes.

1. Tentative de classification des instituts d'études européennes

En lien avec l'analyse de la constitution d'un champ des études européennes et de manière à comprendre la diversité des réalisations qui ont vu le jour dans ce cadre, on peut classer les différents instituts de formation qui ont vu le jour au fil des années autour de deux axes, représentant les deux principales dimensions relatives à leur raison d'être.²⁶

La première dimension (abscisse) se réfère au type d'approche suivie par l'institut dans sa démarche : soit une approche académique, visant avant tout à la formation intellectuelle des participants sur les différentes questions touchant à l'Europe, soit une approche professionnalisante, visant à transmettre des savoirs et compétences nécessaires et applicables dans la nouvelle sphère des affaires européennes et donc de plus en plus orientés vers les besoins des institutions européennes mais aussi des différents 'métiers de l'Europe'.

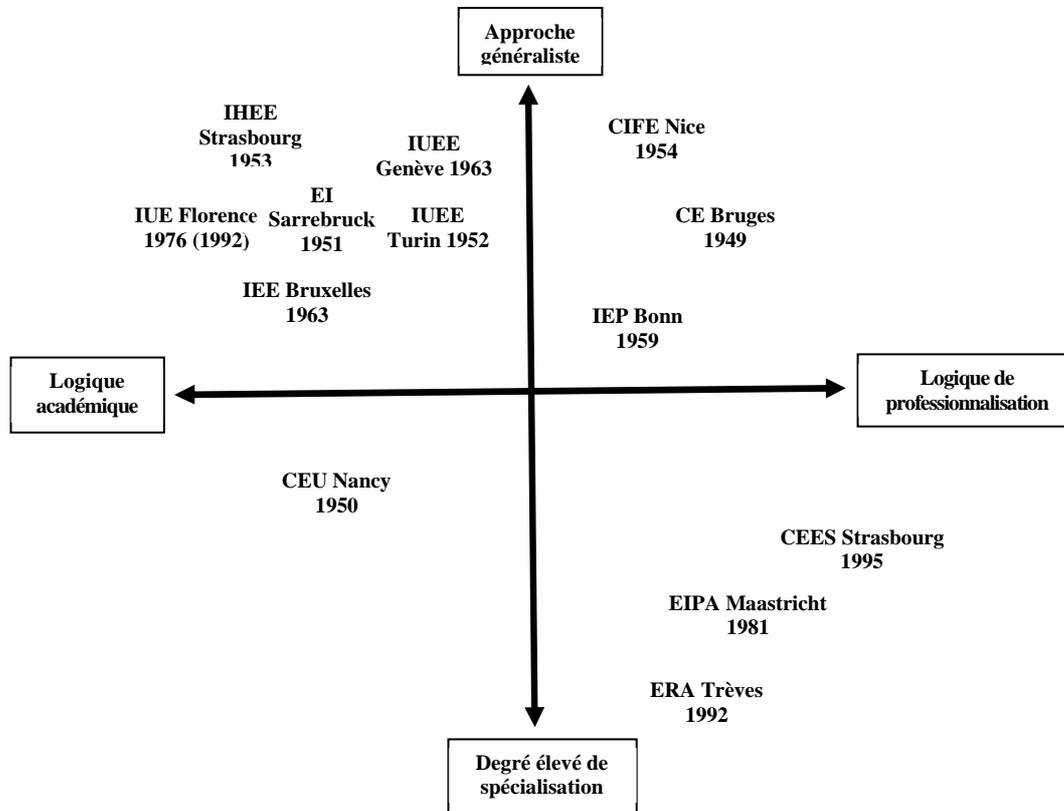
La deuxième dimension (ordonnée) porte quant à elle sur le degré de spécialisation des enseignements dispensés, ou au contraire sur leur caractère volontairement généraliste. Alors que les instituts ayant choisi de se spécialiser se focalisent sur un domaine particulier des études européennes, en général à partir d'une discipline académique (droit, science politique...), ceux

²⁵ Site internet du "Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes" <http://cejm.univ-rennes.eu/fr/presentation/>

²⁶ Nous ne prenons pas en compte ici les instituts qui se consacrent exclusivement à la recherche comme le *Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung* (MZES, fondé en 1989) de l'université de Mannheim en Allemagne, ARENA à Oslo (*Advanced Research on the Europeanisation of the Nation-State* fondé en 1994), ou l'*Institut für europäische Integrationsforschung* de l'université de Vienne (1995) même s'ils apportent une contribution majeure à la production des connaissances savantes sont des créations beaucoup plus récentes.

qui adoptent une vocation généraliste privilégient les approches pluridisciplinaires ou transdisciplinaires, voir sur la base d'aires culturelles.

Graphique 3 : Catégorisation des instituts d'études européennes en fonction de l'approche suivie et de leur logique de fonctionnement²⁷



Dans le prolongement de ce qui avait été expérimenté à Nancy et à Strasbourg au tout début des années cinquante²⁸, d'autres universités ont mis en place une structure dédiée à l'enseignement des questions européennes qui ne cessaient de prendre de l'importance avec la montée en puissance des Communautés : c'est le cas en 1963 de l'université libre de Bruxelles (ULB) dont les autorités académiques avec l'aide de personnalités européennes comme Paul-Henri Spaak ont souhaité créer un institut ayant pour mission d'«approfondir dans le domaine des sciences morales, politiques et économiques, les problèmes que pose la réalisation d'une Europe toujours plus unie».²⁹ Même s'il était adossé à l'université de Genève et vit le jour grâce au soutien des

²⁷ Le positionnement indiqué correspond à la situation lors de la fondation desdits instituts, lesquels ont pu connaître des évolutions substantielles.

²⁸ Alors que le centre européen de Nancy (CEU) à partir du milieu des années soixante se focalise de plus en plus sur les aspects juridiques de l'intégration (Mouton 2017), l'Institut des hautes études européennes de Strasbourg (IHEE) gardera une orientation généraliste, juste atténué par la création de filières (Bitsch 2017).

²⁹ Cf. la présentation de l'historique de l'Institut d'études européennes de Bruxelles (IEE) sur son site internet, de même que Nieuwenhuys 2017. Pour l'ULB, l'objectif était également de répondre aux impératifs de sa situation

autorités universitaires locales, la création de ce qui devint l'Institut universitaire d'études européennes de Genève (IUEE) relevait quant à lui surtout d'une logique militante ainsi que de la nécessité pour son initiateur Denis de Rougemont de se trouver un ancrage institutionnel lui offrant stabilité et reconnaissance professionnelle.³⁰

A l'opposé, on constate que les structures dont la vocation était plus militante (Bruges, Nice, Bonn³¹) n'étaient pas rattachées à des universités et prirent la forme de structures *ad-hoc*.

L'Institut universitaire européen de Florence (IUE) représente un cas particulier. Tout d'abord parce qu'il s'agit d'une initiative de la Communauté européenne qui cherchait à créer une 'université européenne'. Contrairement aux intentions qui ont présidé à sa fondation en 1976, ce n'est toutefois qu'avec l'ouverture du *Robert Schuman for advanced studies* en 1992 que les études européennes à l'institut ne se focalisèrent plus uniquement sur l'Europe comme zone géographique (essentiellement à travers une approche comparée), mais aussi sur les différents aspects liés à la construction européenne.

On rappellera par ailleurs avec Julie Bailleux qu'à l'époque, dans un contexte national et international marqué par la remise en cause du droit qui se trouvait déconsidéré en sa qualité d'instrument de légitimation des souverainetés nationales ayant conduit à la guerre, les premiers centres d'études consacrés à l'Europe mirent l'accent sur les humanités, afin de penser

géographique dans la capitale de l'Europe ; Bruxelles nourrissant l'ambition de tenir une place importante dans la vie européenne et internationale.

³⁰ Les aspects matériels ne peuvent être laissés de côté dans l'analyse de la constitution du champ des études européenne. La forte personnalisation qui caractérise les instituts de Genève, Nice, et le rôle central de l'engagement de leurs fondateurs s'explique non seulement par leur orientation idéologique et leur positionnement spécifique dans le champ européen, mais aussi par l'investissement de ces personnalités qui avaient besoin de ces structures pour assurer leur financement, et ce en l'absence de sécurité de l'emploi et de possibilité de mobilité comme le permettent une carrière académique dans le système d'enseignement supérieur européen ou dans fonction publique.

³¹ Parmi les instituts de la première vague (fondation antérieure aux débuts des années soixante, c'est-à-dire au développement des activités de la CEE et de ses politiques publiques), l'*Institut für europäische Politik* de Bonn (IEP) occupe une place particulière, car si ses activités en termes d'organisation de colloques, journées d'études ainsi que de publications (importante collection d'ouvrages et d'annuaires, publication de la revue *Integration*, en collaboration avec l'*Arbeitskreis europäische Integration AEI*) étaient très importantes, ce fut le seul à ne pas développer de programme d'enseignement destiné à un public étudiant puisque l'institut privilégia la mise en place un programme ambitieux de formation permanente. Fondé en 1959 (d'abord sous le nom de *Bildungswerk europäische Politik* jusqu'en 1964), sous l'impulsion notamment du banquier d'affaire Friedrich von Oppenheim et du politiste Heinrich Schneider, l'IEP fait partie des principaux lieux de production d'un savoir spécifique sur les institutions et l'intégration européenne en Allemagne. Placé dès sa fondation à la croisée des mondes académique et politique (du fait, entre autres, de ses liens avec le mouvement fédéraliste allemand *Europa-Union*), il constitue depuis plus de 50 ans comme le fait remarquer Francisco Roa Bastos (2017) un véritable « nœud » du réseau savant allemand sur les questions européennes, mais aussi transnational, ayant contribué à l'institutionnalisation des études européennes. La dynamique des activités développées par l'IEP et AEI doit être replacée dans le contexte particulier de création de la RFA et de la politique de rééducation menée auparavant par les alliés et prolongée par le gouvernement fédéral et celui des Länder à travers leur soutien à de nombreuses fondations comme la *Bundeszentrale für politische Bildung* créée 1952.

l'«Europe civilisationnelle», ou bien se tournèrent vers des disciplines en cours d'autonomisation vis-à-vis du droit, comme l'économie ou la science politique, ce qui explique l'absence de département de sciences juridiques au sein des premiers centres dédiés à l'enseignement de l'Europe (Bailleux 2014). Cette situation changea rapidement à partir de du milieu des années cinquante avec l'importance croissante prise par les institutions européennes mais aussi du fait de l'investissement des questions européennes par les juristes

Ce tableau de la multiplication des structures dédiées aux études européennes est complété par les instituts créés à partir du milieu des années soixante-dix, c'est-à-dire suite à la montée en puissance des activités de la CEE puis de l'Union européenne, comme ce fut le cas avec l'EUI (Payleret 2017). Leur création répond au besoin croissant de formation de praticiens des affaires européennes et d'experts dans des domaines particuliers de l'intégration. Ces instituts sont par conséquent à vocation professionnelle et spécialisées. C'est le cas sur le plan juridique pour l'académie du droit européen de Trèves (ERA) fondée en 1992, sur le plan de l'administration publique pour *European institute of public administration* (EIPA) établi à Maastricht en 1981 à l'initiative des états membres de la CEE, et pour le Centre des études européennes de Strasbourg (CEES) créé en 1995 pour former les hauts fonctionnaires français aux questions européennes (Le Theule 2017).

2. Stratégies de publication et structuration du champ

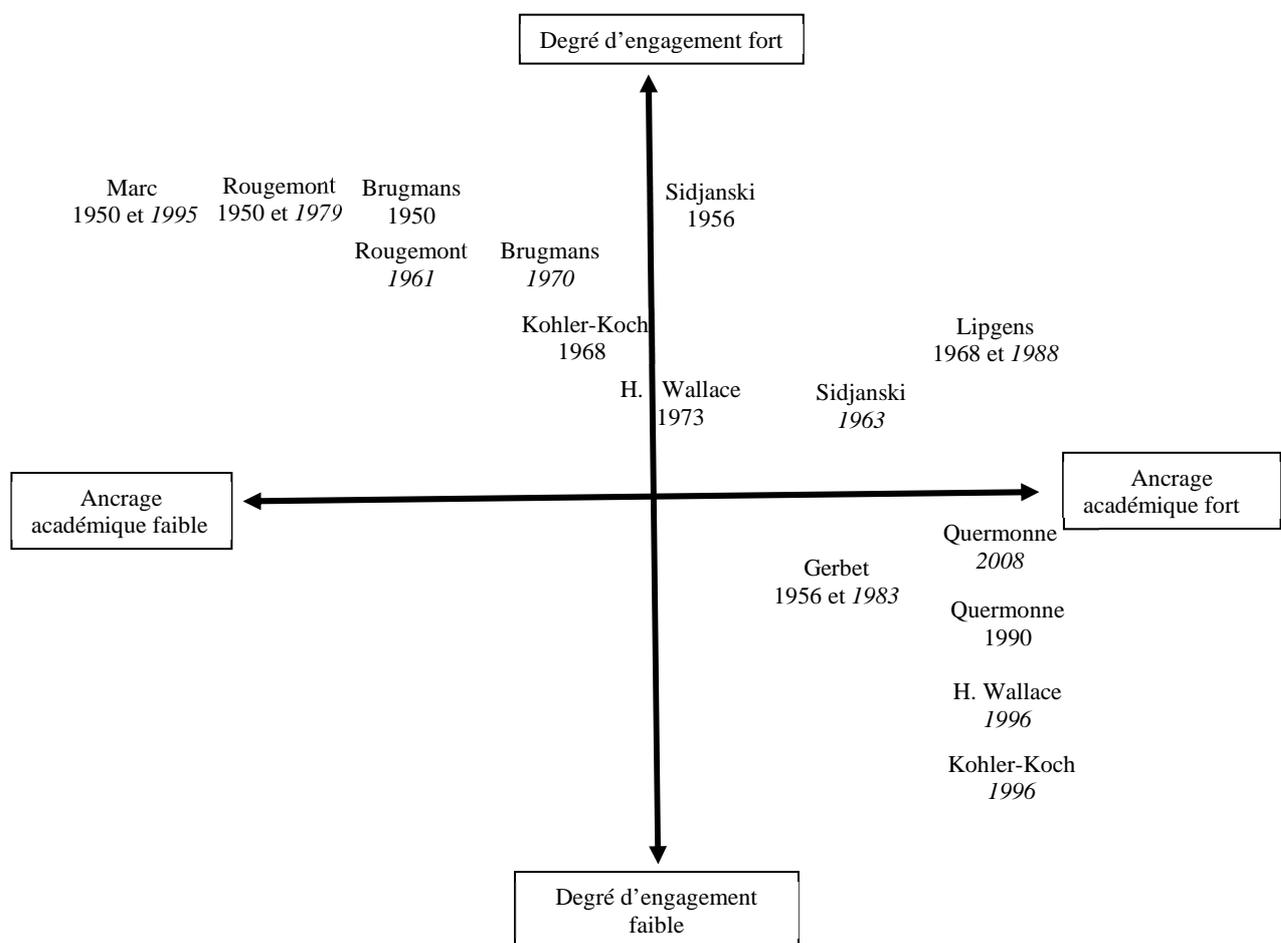
A côté des activités d'enseignement, la construction des études sur l'Europe passe également par la production de connaissances sous la forme de publications, qui en fonction de la forme qu'elles prennent (format, type d'approche suivie, degré d'abstraction par rapport au sujet, niveau d'exigence intellectuelle, type de public concerné...) peuvent être rattachées à différents sous-champs (politique, journalistique, vulgarisation dans le cadre de la formation pour adultes, expertise technique, scientifique), contribuant par là même à la structuration progressive des études européennes.

La classification suivante prend en compte deux dimensions relatives à la structuration du champ des études européennes par les auteurs sélectionnés et par leurs publications sur les questions européennes.³²

³² Comme pour le graphique précédent, il s'agit là d'une représentation graphique permettant de visualiser de manière indicative le positionnement respectif d'un certain nombre d'acteurs choisis pour leur rôle dans la promotion et le développement des études européennes. Aux contributeurs d'auteurs de publications sur les questions européennes de la première génération, c'est-à-dire nés au début des années 1900 et qui se trouvaient également impliqués dans la création des instituts d'études européennes (Alexandre Marc, Henri Brugmans, Denis

La première (abscisse) se rapporte au positionnement académique de l'auteur au moment de la parution de la publication référencée. Ont été pris en compte : son ancrage institutionnel du moment (université ou structure autre), le type de poste occupé de même que les titres et grades universitaires détenus. La deuxième (ordonnée) fait référence au niveau d'engagement pro-européen manifesté dans l'ouvrage, ce degré étant fonction de sa tonalité, du public visé, ainsi que de l'orientation de la maison d'édition. Le positionnement des auteurs sélectionnés a été indiqué à deux moments de leur carrière afin de rendre compte d'éventuelles évolutions.

Graphique 4 : Positionnement d'auteurs emblématiques des études européennes en fonction de l'approche suivie et de leur logique de fonctionnement



Les différences de positionnement des acteurs appartenant aux trois générations représentées sont intéressantes à plus d'un titre. On constate tout d'abord que pour les auteurs caractérisés

de Rougemont) s'ajoutent ceux de la deuxième génération, nés dans les années 1920 (Dusan Sidjanski pour la Suisse, Walter Lipgens pour l'Allemagne et Jean-Louis Quermonne pour la France), auxquels nous avons ajouté deux personnalités majeures de la troisième génération, celle née dans les années 1940 (Beate Kohler-Koch pour l'Allemagne et Helen Wallace pour la Grande-Bretagne). Cette tentative de reconstitution du champ des études européenne n'a bien entendu pas la prétention d'être exhaustive ni représentative de l'ensemble des domaines linguistiques ou disciplinaires concernés.

par un positionnement académique faible et un engagement européen marqué, à savoir ceux ayant essentiellement investi le champ des études européennes par militantisme, leur positionnement n'évolue pas dans le temps.

En effet, rien ne distingue véritablement une des premières publications d'Alexandre Marc consacrée à l'Europe (« Institutions de l'Europe fédérée », Paris, La Fédération, série « Notes doctrinales », 1950, 24 pages) de son dernier ouvrage (« Fondements du fédéralisme. Destin de l'homme à venir », Paris, L'Harmattan, 1997, 232 p).³³ Il en va de même pour Henri Brugmans (« La Cité européenne. Programme fédéraliste », Paris, Le Portulan, collection L'homme et la cité, 1950, 99 pages, et « L'idée européenne 1920-1970 », Bruges, De Tempel, 1970, 404 p., troisième édition, collection cahiers de Bruges) et pour Denis de Rougemont (« Lettres aux députés européens », Neuchâtel : Ides et calendes, 1950, 33 p. et « Lettre ouverte aux Européens », Albin Michel, Paris, 1970, 213 p).³⁴

Ce positionnement stable contraste fortement avec celui d'auteurs plus jeunes qui incarnent la troisième génération. Elles ont commencé leur carrière avec des publications caractérisées par un degré d'engagement assez marqué, avant d'investir pleinement le champ académique avec des contributions scientifiques majeures. C'est le cas pour l'Allemagne de Beate Kohler-Koch, et pour la Grande-Bretagne d'Helen Wallace dont les parcours sont emblématiques de la troisième génération des contributeurs au développement des études européennes.

Beate Kohler-Koch (née 1941) a étudié l'économie politique à l'université de Cologne où elle soutient sa thèse de doctorat en 1970. Après avoir travaillé comme collaboratrice scientifique à l'institut de recherche en science politique et en questions européennes de l'université de Cologne de 1967 à 1969, elle devient directrice de l'*Institut für Europäische Politik* de Bonn de 1969 à 1973 avant d'obtenir en 1972 un poste de professeur en science politique à l'université technique de Darmstadt, puis d'occuper la chaire de relations internationales et d'intégration européenne à l'université de Mannheim de 1990 à 2007. A ce titre, elle a exercé différentes responsabilités au sein du centre européen de recherche en sciences sociales de Mannheim (MZES) et a conduit un grand nombre de projets de recherche consacrés aux questions européennes. Avant d'entamer une carrière académique et de se faire un nom à travers

³³ Son ouvrage paru en 1965 « L'Europe dans le monde, Paris, Payot, 248 p., [Coll. Bibliothèque politique et Économique] reprenait les idées-forces de son œuvre et ce qu'il appelait « principes directeurs du fédéralisme (Gouzy 2010).

³⁴ Synthèse remarquable et résultat d'un important travail de compilation de sources, l'ouvrage « Vingt-huit siècles d'Europe : la conscience européenne à travers les textes, d'Hésiode à nos jours », publié en 1961 (Paris : Payot, 427 pages) occupe une place à part par rapport au reste de ces publications sur les questions européennes.

ses publications comme une des meilleures spécialistes des questions d'intégration en Allemagne, elle a publié plusieurs ouvrages dans la collection de l'office de formation sur la politique européenne de l'IEP (*Europäische Schriften des Bildungswerks Europäische Politik*)³⁵, avant de publier un important état des lieux consacré aux perspectives d'adhésion à la Communauté européenne de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal („Politischer Umbruch in Südeuropa : Portugal, Griechenland, Spanien auf dem Weg zur Demokratie“, 1981, 460 pages) alors qu'elle enseignait à l'université de Darmstadt. Au milieu des années quatre-vingt-dix, elle sera une des premières à théoriser la transformation de la gouvernance dans l'Union européenne.³⁶

En ce qui concerne Helen Wallace (née en 1946), elle a tout d'abord étudié les humanités à l'université d'Oxford de 1963 à 1967 avant de suivre la formation post-graduée du collège d'Europe en 1967-1968 et de continuer ses études à l'université de Manchester (1969–73) où elle soutient en 1975 sa thèse de doctorat sur les conséquences sur le plan de la politique intérieure de la candidature du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne. *Lecturer* à l'université de Manchester de 1974 à 1978, elle fait un passage dans l'administration en enseignant au *Civil Service College* (1978–85), puis en participant au centre de prospective du Ministère des affaires étrangères (1979–80) avant d'obtenir un poste de directrice du programme de recherche sur l'Europe occidentale au *Royal Institute of International Affairs*. En 1992, elle rejoint l'université du Sussex comme professeur et fonde le *Sussex European Institute*. Elle publie son premier ouvrage avant même de terminer sa thèse («National governments and the European Communities», London: PEP and Chatham House, 1973, 104 p.) et s'impose très rapidement comme une contributrice de premier plan des études européennes en Grande-Bretagne.³⁷

³⁵ Il s'agissait de ressources bibliographiques sur l'évolution prévisible de la construction européenne („Die Zukunft Europas“, 1968, 137 pages), sur la dynamique du processus d'intégration avec des textes de Dusan Sidjanski, Ernst B. Haas, Leon N Lindberg, Ronald Clapham et Wolfgang Schröder («Erfolge und Krisen der Integration», 1969, 136 pages) ou sur les questions de monnaie unique (avec Gert Schlaeger „Ein Markt und eine Währung : Zur Problematik der EWG-Währung“, 1968, 137 pages, nouvelle édition en 1971).

³⁶ Notamment à travers son article paru en 1996 “Catching Up with Change: The Transformation of Governance in the European Union” dans le *Journal of European Public Policy*.

³⁷ C'est en 1977 que parait la première édition de l'ouvrage qu'elle co-signe avec son mari, William Wallace et Carole Webb «Policy-making in the European Communities» (London : Wiley, 1977, 341 p) un grand classique de l'analyse du fonctionnement de l'Union européenne qui a fait l'objet de nombreuses rééditions et actualisations et publié à partir de 1996 chez Oxford University Press. A noter qu'Helen Wallace n'a jamais cru qu'un universitaire devait se limiter à une posture moniste considérant qu'avoir des activités sortant parfois du champ académique strictement délimité équivaldrait à un dévoiement de son éthique professionnelle. Elle a au contraire toujours considéré, qu'à côté de sa vie de chercheur rédigeant des livres et des articles conceptuels, son objet

Le positionnement des auteurs de la deuxième génération est sensiblement différent. Même s'ils sont animés par des convictions personnelles fortes qui sous-tendent une partie de leurs publications, à la différence de leurs prédécesseurs, D. Sidjanski et W. Lipgens disposent d'un ancrage académique complet.

Le parcours de Dusan Sidjanski (né 1926), de par sa proximité idéologique et personnelle avec Denis de Rougemont, auteur phare des auteurs engagés de la première génération, est significatif de l'évolution du champ.³⁸ Après avoir soutenu une thèse de doctorat de science politique à l'université de Lausanne en 1954 sur le fédéralisme national et le fédéralisme international, il soutint en 1959 une thèse d'habilitation à la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Genève sur les dimensions institutionnelles, économique et politique de la Communauté économique européenne. Il est nommé la même année privat-docent à l'université de Genève, puis chargé de cours de science politique (1963-1965), professeur extraordinaire (1965-1968) et enfin professeur ordinaire, enseignant à l'institut universitaire d'études européennes. Si sa première publication consacrée à l'Europe («Nécessité politique de l'union: l'indépendance européenne», in « L'Europe s'inscrit dans les faits », paru en 1956 dans le bulletin du Centre européen de la culture, pp. 28-34) a une connotation militante marquée, quelques années plus tard seulement la parution en 1963 de «Dimensions européennes de la science politique» (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 188 p.) témoigne de son rôle de pionnier dans la production de connaissances savantes sur l'Europe.³⁹

Walter Lipgens (1925-1984) a quant à lui suivi des études d'histoire à l'université de Tübingen où il obtient son doctorat en 1948. En 1955 il commence à travailler comme chercheur à plein temps pour la *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik* à Bonn, un *think-tank* d'analyse de la politique étrangère où il étudie la relance européenne. Après son habilitation en 1960, il est maître de conférences à l'université de Heidelberg en 1962 et obtient la chaire d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Sarrebruck en 1966. Fédéraliste convaincu, il se consacre à partir du milieu des années soixante aux plans d'unification européenne des mouvements de résistance, puis des mouvements européens d'après-guerre. Parallèlement il met en place et anime un réseau transnational d'historiens. Ses publications s'adressent aussi bien à un large public („Europa-Föderationspläne der Widerstandsbewegungen : 1940 - 1945.

d'étude – l'Europe communautaire – avait aussi une existence politique et qu'apporter sa connaissance aux praticiens de l'Europe communautaire était un engagement honorable et non une compromission (Lequesne 2011).

³⁸ Pour une présentation détaillée de sa contribution aux études européennes, cf. Saint Ouen 2017.

³⁹ Il sera fera par ailleurs rapidement un nom dans la science politique francophone grâce à ses travaux avec Jean Meynaud sur les groupes de pression européens parus à la fin des années soixante-début des années soixante-dix.

Eine Dokumentation“, München : Oldenbourg, 1968, Schriften des Forschungsinstituts der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V. ; Bd. 26, 547 pages), à un public scolaire („Die Europäische Integration“, Stuttgart : Klett Quellen und Arbeitshefte zur Geschichte und Gemeinschaftskunde, 1972, 116 pages), qu’à un public scientifique („The struggle for European Union by political parties and pressure groups in Western European countries 1945 – 1950”, Berlin, De Gruyter, 1988, édité avec Wilfried Loth, 849 pages).

Dans l’espace francophone, Pierre Gerbet (1918-2010) incarne un autre exemple de cette transition entre le groupe des précurseurs et celui de la généralisation des études européennes, même si son capital académique était moins élevé. Ancien élève Science Po Paris, il passe l’agrégation d’histoire en 1946 mais ne soutiendra une thèse de doctorat sur travaux qu’en 1977. En 1949 il devient secrétaire général de l’Année politique, et en 1958 il chargé de recherche au Centre d’Etudes des relations internationales rattaché à la Fondation nationale des Sciences politiques, puis maître assistant à partir de 1966 à Science Po. Nommé professeur des Universités en Sciences Politiques à Poitiers (1980-1984), il devint professeur à l’Institut d’Études Politiques de Paris en 1984, un an avant son départ à la retraite.⁴⁰ En 1956, il publie dans la *Revue française de sciences politiques* un des tout premiers articles scientifiques consacré au plan Schuman (« La genèse du Plan Schuman : des origines à la déclaration du 9 mai 1950 ») et en 1983 un des premiers ouvrages de synthèse sur l’histoire de l’unification européenne («La construction de l’Europe», Paris, Imprimerie nationale, 495 pages) qui connaîtra de nombreuses rééditions.

Enfin, Jean-Louis Quermonne représente un cas de figure spécifique puisque appartenant à la même génération que Sidjanski et Lipgens (il est né à en 1927), la date de son entrée dans le champ des études européennes le rattache plutôt aux auteurs de la troisième génération. Diplômé de l’Institut d’Etudes Politiques de Paris, licencié ès Lettres et docteur en Droit public, il est reçu à l’agrégation de Droit public en 1952 et commence sa carrière professorale à la Faculté de Droit d’Alger (1952-56) avant de rejoindre la Faculté de Droit et de Science Economique de Grenoble où il enseigne de 1957 à 1977. Il enseigne comme professeur des universités à Science Po Paris à partir de 1977, puis de nouveau à Grenoble (1989-1996). Ses travaux de recherche porte sur l’Etat et l’administration publique avant qu’il ne se tourne vers les questions européennes. En 1990, il publie un article dans la *Revue française de science*

⁴⁰ Comme le remarque à juste titre Elisabeth du Réau (2010), c’est la bivalence des compétences de Pierre Gerbet en histoire et en science politique qui le prédisposa à développer le cours annuel sur la politique d’unification européenne à Science Po à partir de 1964, cours pionnier qui a marqué des générations.

politique (« Existe-t-il un modèle politique européen ? », 1990. pp. 192-211), puis un ouvrage consacré au système politique européen (« Le système politique européen des Communautés économiques à l'Union politique », Paris : Montchrestien, 1993) qui connaîtra de très nombreuses rééditions, avant de publier « L'Union européenne dans le temps long » (Paris : Presses de Sciences Po, La bibliothèque du citoyen, 2008, 221 pages) avec une préface de Jacques Delors, dans lequel il évoque la nécessité d'achever l'union politique de l'Europe et de prendre la mesure de la fédération d'États-nations.

3. Les différentes facettes et phases de l'institutionnalisation

La multiplication de structures pérennes dédiées à la production, à la transmission et à la reproduction de savoirs sur l'Europe a contribué à l'institutionnalisation des études européennes.⁴¹ La création d'instituts, de chaires, d'enseignements dédiés, réseaux ainsi que de plateformes permettant des échanges réguliers (revues, collection d'ouvrages, rencontre annuelles, programmes et bourses d'études) ont permis aux études européennes de s'inscrire dans la durée en offrant la continuité et les ressources financières et en termes de personnel nécessaires à son essor.⁴² Un autre aspect important de la construction du champ est passé par le développement de réseaux transnationaux.⁴³

On sait que les premières études scientifiques sur le processus d'intégration européenne ont pris corps, dès les années 1950, dans les réseaux du *foreign policy establishment*, dans les milieux de l'économie politique, aussi bien que du droit et de la science politique. En Europe, elles ont bénéficié des ressources de la Fondation Ford ou ont été suscitées par les institutions européennes elles-mêmes à travers la constitution de réseaux d'études sur la construction européenne. C'est à ces logiques convergentes que l'on doit par exemple la création de l'*University Association for Contemporary European Studies* ou en France avec la Commission pour l'étude des Communautés européennes (Cohen, Dezalay et Marchetti 2007, 12).⁴⁴

⁴¹ Comme le montre la création de l'IUEE de Genève, donner une dimension académique aux programmes de formation créés dans le cadre d'initiative militantes comme le CEC, c'était assurer leur pérennité en ancrant ces activités dans un cadre reconnu avec un marché et des débouchés fonctionnels assurés.

⁴² L'ouverture de bibliothèques spécialisées ainsi que la mise en place de centres de documentation (souvent avec le soutien des Communautés européennes) a également contribué à ce développement.

⁴³ Outre le militantisme au sein du Mouvement européen, une première forme de multiplication des liens transnationaux est passée par les responsabilités exercées par certains entrepreneurs des études européennes au sein des organes de pilotage des instituts d'études européennes ainsi que par des interventions croisées : D. Sidjanski enseigne à Strasbourg de 1956 à 1962 et à Bruges de 1972 à 1985, tandis qu'A. Marc, H. Brugmans et P. Reuter viennent témoigner à Genève...

⁴⁴ Sur ces deux réseaux on se reportera à Drake 2017 et Canihac 2017.

La montée en puissance des institutions européennes a elle aussi joué un rôle déterminant dans l'institutionnalisation des études européennes du fait des moyens d'intervention importants et ciblés qu'elles ont progressivement consacré à leur soutien. On sait l'intérêt que le service de presse et d'information des Communautés a rapidement porté au monde de l'éducation supérieure.⁴⁵ En 1978, la fondation de l'Eurobaromètre marqua une étape importante dans le développement des études européennes avec la production de données statistiques sur l'état de l'opinion publique par rapport aux questions européennes, données élaborées en collaboration avec des chercheurs et faisant depuis l'objet d'exploitation scientifique (Inglehart & Reif 1991, Aldrin 2010). En 1982, le « Comité de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission des Communautés européennes » voit le jour. Ce réseau spécialisé apporta une contribution importante au développement des études historiques sur la construction européenne grâce à un accès facilité aux archives et à la multiplication de projets de recherche regroupant des équipes plurinationales, à l'organisation de nombreux colloques ainsi qu'au lancement en 1995 d'une revue dédiée d'un périodique trilingue dédié, la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne* (Varsori 2010 ; Loth 2012).⁴⁶ Pareillement, mais dans le domaine de l'enseignement, le lancement de l'action Jean-Monnet en 1990 ou eu un effet structurant sur études européennes.

Enfin, l'inscription de thématiques touchant à l'intégration européenne dans les programmes cadres de recherche et de développement (PCRD) de la Commission à partir permit de consacrer des moyens financiers importants à la constitution de large réseaux de recherche transnationaux disciplinaire ou pluridisciplinaires : les programme cadres 5 et 6 portant sur les périodes 1994-1998 et 1998-2002 permirent ainsi de financer quelque 69 projets pour un budget total de près de 63 millions d'euros (Larat & Schneider 2009, 180). Ces actions vinrent renforcer les effets des programmes nationaux de recherche consacrés aux questions européennes qui sont mis en place à partir du milieu des années 1990.

Tout cela a permis de réaliser l'intégration du champ des études européennes : l'établissement de contacts, liens, passerelles et interactions entre les sous-champs concernés, les appartenances

⁴⁵ La Commission souhaitant que le monde de l'éducation supérieure « puisse enfin étudier l'intégration européenne en toute indépendance » (Commission européenne 2014, 11). Sur le rôle joué dans ce domaine par ces deux personnalités centrales que furent Jacques-René Rabier et Jacqueline Lastenouse, cf. Dulphy et Manigand 2009, 2011.

⁴⁶ L'intérêt manifesté par la Commission pour le travail des historiens est à rapprocher avec les velléités d'auto-historiographie que manifestent en parallèles les institutions européennes. Les publications résultant de ce souci de produire leur propre histoire participent également à la construction des études européennes. Sur cette contribution d'un genre particulier, cf. le chapitre précédent.

nationales et linguistiques et les différentes disciplines académiques ont contribué à intégrer les différentes sous-parties d'un espace jusqu'alors fragmenté.⁴⁷

De fait, dans la construction des études européennes, trois phases peuvent être distinguées : celle des promoteurs, celle des développeurs et celle de la normalisation. Comme l'ont montré les exemples présentés dans le tableau 9, la promotion des études européennes fut avant tout le fait de personnes appartenant à la première génération d'acteurs, c'est-à-dire nées au début des années 1900 (pour rappel, Jean Monnet est né en 1888 et Robert Schuman en 1886). Cette phase qui correspond dans le domaine de l'enseignement à la création de la première vague d'instituts est marquée par l'action d'entrepreneurs au profil militant et disposant d'un capital académique souvent limité. Les publications consacrées aux questions européennes à cette époque sont soit descriptives car portant sur des formes de coopération européenne en voie de réalisation, soit à fort contenu normatif et programmatique et relèvent plus de la prise de position que de l'analyse scientifique.

Alors que jusqu'au milieu des années 1960 on ne compte en Europe qu'un nombre très limité de travaux scientifiques consacrés aux questions européennes (*cf.* les articles de Paul Reuter et de Pierre Gerbet dans la *Revue française de Science Politique* ou les publications de Pierre Duclos sur le Conseil de l'Europe)⁴⁸, ce type de publications connaît un développement sur le plan quantitatif et qualitatif au cours des années 1970 et 1980, que cela soit en droit, en histoire ou en science politique. Parallèle à celle des institutions européennes, la montée en puissance des études européennes est également le fait de structures non académiques comme le Centre européen de la culture ou l'*Institut für europäische Politik* en Allemagne, auxquelles contribuent souvent des universitaires qui commencent à se spécialiser sur les questions européennes par conviction.

La période qui débute avec les années 1990 correspond à une phase de consécration des études européennes dont les différentes activités et expressions (enseignements, réseaux académiques, production de connaissances scientifiques) sont désormais bien établies et font l'objet de reconnaissance de la part du monde universitaire et des autorités nationales et européennes. Les

⁴⁷ Parmi les premières activités structurantes des études européennes permettant de surmonter le caractère segmenté et morcelé du champ, citons l'élaboration d'une bibliographie européenne par le Centre européen de la culture de même que l'initiative de la Commission de tenir une liste des thèses de doctorat consacrées à des questions relatives à la construction européenne. En 1970, l'Office des publications des communautés publia un premier catalogue sous le titre de « Etudes universitaires sur l'intégration européenne : thèses terminées/publiées 1959-1969 ».

⁴⁸ Pour une vue d'ensemble, *cf.* Mangenot 2009a.

publications ne sont plus le fait de chercheurs isolés mais désormais le fruit du travail d'auteurs participant à des réseaux nationaux ou européen et pouvant présenter leurs travaux dans des enceintes dédiées (ECPR, ECSA) qui servent de lieu d'échange et de socialisation. On passe dans cette phase d'un savoir européen militant à un savoir académique de l'Europe avec pour conséquence une professionnalisation et une spécialisation croissante des acteurs du champ.

Si la période s'étendant de la fin des années quarante au début des années soixante avec la montée en puissance de la CEE a représenté une fenêtre d'opportunité pour des marginaux sécantés en ce sens qu'elle a favorisé momentanément l'engagement politique par rapport aux autres formes de capital, l'institutionnalisation des études européennes, la diversification des formes d'intégration qui se traduit par une dynamique de plus en plus complexe avec des aspects techniques croissants, conduisent à la valorisation d'éléments relevant du capital académique (diplômes, insertion dans des cursus de reconnaissance universitaire) et donc en grande partie nationaux. Cela explique la marginalisation progressive des promoteurs qui disposaient d'un capital limité dans ce domaine (D. de Rougemont, A. Marc). A l'inverse, le parcours d'acteurs ayant développé un intérêt précoce pour les questions européennes mais à partir d'un ancrage universitaire s'est quant à lui trouvé valorisé (D. Sidjanski).

E. UNE NORMALISATION DES ETUDES EUROPEENNES ?

Né dans le prolongement des entreprises paneuropéennes et en marge des communautés savantes établies, le champ des études européennes est, surtout à ses débuts, loin d'être le fait des seuls universitaires, mais mêle au contraire toutes sortes d'acteurs : hauts fonctionnaires, parlementaires, commissaires, diplomates et, plus rarement, des dirigeants d'entreprises, impliqués dans la construction européenne (Robert et Vauchez 2010, 19-20). Par rapport à la construction d'un champ caractérisé par la transformation d'un sujet politique en objet d'étude, la valeur ajoutée de la contribution d'une partie des acteurs clefs résidait souvent dans la combinaison de leur engagement pro-européen et de leur activité académique.⁴⁹

La proximité avec l'objet étudié et ses enjeux explique que la constitution du champ, sa définition et ses orientations n'aient pas été exemptes de relations de pouvoir et de luttes

⁴⁹ D'où l'importance pour un historien engagé de la construction européenne comme l'était Walter Lipgens de mettre en valeur et de documenter l'influence exercée par les diverses réflexions et initiatives émanant des mouvements militant en faveur de l'unité européenne. En tant qu'historien, il souhaitait avec ce travail de présentation d'archives sur les débuts de l'intégration européenne contribuer à sa manière à ce que l'Europe acquière « une conscience historique de soi » (Fehrenbach 1984).

d'influences, les questions académiques n'étant par ailleurs pas étrangères aux luttes proprement politiques de représentation de l'histoire en train de se faire, auxquelles – faut-il le rappeler ? – participent conjointement les acteurs de la construction européenne (Cohen 2006, 105).

Aussi, la formation de cet espace de pouvoir s'est accompagnée d'investissements savants (fondations d'instituts, de périodiques ou de réseaux) qui ont contribué à définir et à borner l'espace du pensable, les pères fondateurs des institutions européennes et des études européennes ayant en partie réussi à imposer leur vision politique et scientifique de l'Europe en opérant, comme le soulignent A. Cohen, Y. Dezalay et D. Marchetti un double transfert des catégories politiques dans le champ scientifique et des problématiques savantes dans les discours politiques (Cohen *et alli* 2007, 8).

L'analyse du rôle de l'historiographie dans la construction de l'Union européenne comme objet d'étude fournit un bon exemple de cette « circularité des processus d'europanisation », c'est-à-dire de la circulation intraeuropéenne des savoirs et des savoir-faire, du fait de l'interpénétration des sphères locales, nationales et transnationales et de la polyvalence des acteurs engagés dans la construction de la mémoire européenne (Gensburger, Lavabre 2012, 13). Les enjeux des interactions entre les sphères politiques et académiques y sont, de fait, particulièrement importants.

L'historiographie produit en effet un discours sur l'Europe qui, pour reprendre la distinction effectuée par l'historien Heinz Gollwitzer dans le cadre de son étude sur la question européenne en Allemagne au XVIII^e et au XIX^e siècle (Gollwitzer 1964, 12) véhicule à la fois une *Europabild* (image de l'Europe) et une *Europagedanke* (pensée sur et de l'Europe). La notion d'*Europabild* renvoie à l'idée d'Europe vue comme une famille de peuples, une unité culturelle et une communauté de destin politique, tandis que celle d'*Europagedanke* évoque la prise de conscience d'une appartenance commune et les propositions d'organisation du continent européen qui en découlent.

La construction collective d'un récit historique centré autour de la personne de Jean Monnet est un bon exemple de la nature et de l'importance de ces interactions. Elle est, pour partie, le produit de la promotion d'un groupe de « modernisateurs », au sein de ce champ qui se définit autant par sa position spécifique entre les élites politiques parlementaires et les élites administratives et diplomatiques traditionnelles que par une structure de capital spécifique : un groupe dont la réussite certaine dans le champ du pouvoir dans la France de la IV^e République n'a pas toujours été suivie d'effet symbolique; mais groupe qui, « en bâtissant la gloire de Jean

Monnet est aussi à la recherche de sa propre reconnaissance dans l'espace symbolique que définit l'histoire » (Cohen 2007, 25-27).⁵⁰

Autrement dit, la diversité des contributions des entrepreneurs des études européennes que nous avons évoqués ci-dessus n'est pas uniquement le reflet de leurs parcours et de leurs positionnements respectifs dans le champ en construction, mais témoignent également du caractère équivoque des visions que ces personnes exprimaient et des différents projets que regroupe le terme d'Europe.

Dans son étude des mobilisations en vue de l'institution d'une représentation parlementaire européenne dans les années 1950, Antonin Cohen émet l'hypothèse comme quoi les clivages idéologiques (entre fédéralistes et unionistes) réputés avoir déterminé les prises de positions sur des bases nationales (par exemple britannique contre continental) sur l'avenir de l'Europe, reposaient, en fait, sur des oppositions sociales (entre professionnels de la politique et non-professionnels), notamment à propos de l'enjeu central de ces mobilisations (Cohen 2006).⁵¹ Cette multiplicité des jeux et des enjeux doit être rapportée au principe social générateur des oppositions qui structuraient (et continuent dans une certaine mesure à structurer) cet espace transnational alors encore faiblement institutionnalisé, c'est-à-dire la prétention concurrente de ces différents groupes d'élites à imposer la création d'institutions internationales propres à valoriser le type de capital spécifique dont ils sont détenteurs au niveau national (ibidem, 115). Plus largement, à travers la production de savoir savant, et donc bénéficiant d'une double légitimité scientifique et morale, c'est un discours sur l'Europe qui se met en place dans le champ des études européennes. Pour ce qui est de l'histoire, la question consistant à savoir dans quelle mesure l'historiographie de la construction européenne n'est pas une création politique des institutions européennes mérite bien d'être posée, étant donné que celle-ci a été au départ initiée et développée par les récits produits et diffusés par les activistes de l'Europe.⁵²

⁵⁰ Le récit héroïque de la contribution de Jean Monnet à la construction européenne n'a pu prendre *in fine* sa forme historique qu'à travers le travail de redéfinition de leur discipline par les historiens du temps présent, dont la construction européenne (et plus généralement les « relations internationales ») a été un terrain privilégié (Cohen *et alli* 2007, 27).

⁵¹ « Ce que recouvrent en effet les clivages idéologiques et/ou nationaux qui se sont fait jour à La Haye, c'est un rapport distinct au politique, et notamment au parlementarisme (c'est-à-dire à la prétention des professionnels de la politique au monopole de la représentation politique), qui oppose très largement les professionnels de la politique parlementaire à tous les autres groupes d'élites, économiques, syndicales, intellectuelles, non professionnels de la politique » (Cohen 2006, 114).

⁵² La capacité des entrepreneurs (politiques, administratifs ou économiques) d'Europe à faire advenir les divers projets institutionnels et professionnels paneuropéens des années 1950 et 1960 s'est jouée pour partie dans leur aptitude à se doter de nouveaux instruments de description et d'évaluation de la réalité institutionnelle née des traités communautaires de Paris (1951) et de Rome (1957) (Robert et Vauchez 2010).

Aujourd'hui, la production de sens par les études européennes continue mais la construction d'un «récit» sur la construction européenne puis d'une historiographie fait désormais place au développement de théories interprétatives concurrentes et de plus en plus critiques (Manners & Whitman 2016).

La normalisation des études européennes à laquelle on assiste dans la phase actuelle de son évolution conduit à un renforcement croissant des approches disciplinaires au détriment des approches globales, du fait de la complexification mais aussi de l'évolution d'un marché des métiers de l'Europe demandant une spécialisation croissante, ce qui conduit par conséquent à une différenciation de plus en plus grande de l'offre de formation mais aussi des publications consacrées à ces questions. Pour autant, l'évolution du champ des études européennes dans le sens d'une académisation et d'une baisse de normativité (mais pas forcément des discours teintés d'idéalisme) qui va de pair avec la montée en puissance de l'intégration, son approfondissement et sa diversification, modifie les types de positionnement privilégiés mais pas le fait qu'il s'agit toujours d'une co-production politico-académique de l'objet « Europe ».